

„ l'étranger la jalousie d'un chef de parti ,  
 „ & qui avec un peu moins de fougue ,

vouloit régler la foi des autres , & refusoit de régler la sienne sur l'autorité de l'Eglise catholique. Il est évident que le médecin espagnol avoit autant de droit de dogmatiser que l'ex-curé de Noïon , & que le calvinisme n'a pas un fondateur plus infaillible que le socinianisme (Voiez l'art. LENTULUS Scipio, dans le  *nouv. Dict.* ). « A la sollicitation de  
 „ Calvin , le magistrat fit arrêter Servet , on suivit les formes juridiques. Les chefs d'accusation parurent graves , on ne pensa plus qu'à  
 „ perdre l'accusé. L'espagnol exposa son système avec emphase , & le soutint avec opiniâtreté. Il rendit furieux son adversaire , en  
 „ lui reprochant en face de trahir ses sentiments , de combattre une doctrine qu'il avoit  
 „ lui-même adoptée , de décider en dernier ressort des articles de foi , & d'imiter en  
 „ cela la conduite du Pape & de la Sorbonne. Ce fut là vraisemblablement son plus grand  
 „ crime. On lui eut facilement pardonné le reste , mais comment lui pardonner d'avoir  
 „ publiquement insulté le chef de la secte. Au grand étonnement de l'Europe , la douce  
 „ la tolérante Geneve alluma le bûcher , & brûla vif le coupable. Les novateurs n'eurent alors plus de voix pour crier contre  
 „ les tribunaux qui les condamnoient au même supplice. Pour justifier la conduite des juges & la sienne , Calvin prouva dans un  
 „ ouvrage que les Princes & les magistrats avoient droit de frapper du glaive & de punir de mort les hérétiques ; l'auteur crut  
 „ donner plus de poids à ses raisons , en faisant approuver ses livres par Mélancton & Bullinger , qui étoient alors les deux principaux chefs , l'un des Luthériens en Allemagne , l'autre des Calvinistes en Suisse. Le  
 „ savant Grotius convient de bonne foi qu'après cette condamnation , les Calvinistes n'avoient